

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2022



REJOIGNEZ-NOUS



RETRAITE

RÉFORME

## RÉFORME DES RETRAITES :

### LA FGAAC-CFDT, PRÊTE À SE MOBILISER !

**SI LA MÉTHODE A ÉVOLUÉ,  
LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT  
RESTENT POUR L'INSTANT LES MÊMES :**

Après avoir laissé planer le doute, sur l'introduction d'une mesure d'âge dans le PFLSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) pour 2023, le Gouvernement a annoncé 3 mois de concertations organisées selon une méthode en 3 actes, un projet de loi début 2023, et un vote final de la loi d'ici à la fin de l'hiver !

Si le Gouvernement reçoit les partenaires sociaux dans un calendrier particulièrement resserré, il campe pour le moment sur ses positions, à savoir instaurer un report progressif de l'âge d'ouverture des droits à 65 ans ou 64 ans avec une mise en oeuvre d'une nouvelle réforme paramétrique au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ! ☹️☹️☹️

**LA FGAAC-CFDT FAIT LE POINT SUR CE DOSSIER, ET RAPPELLE SON OPPOSITION TRÈS FERME À UNE MESURE D'ÂGE !**



5, rue Pleyel  
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



[www.fgaac-cfdt.fr](http://www.fgaac-cfdt.fr)



[fgaac-cfdt@fgaac.org](mailto:fgaac-cfdt@fgaac.org)



FGAAC-CFDT Officiel



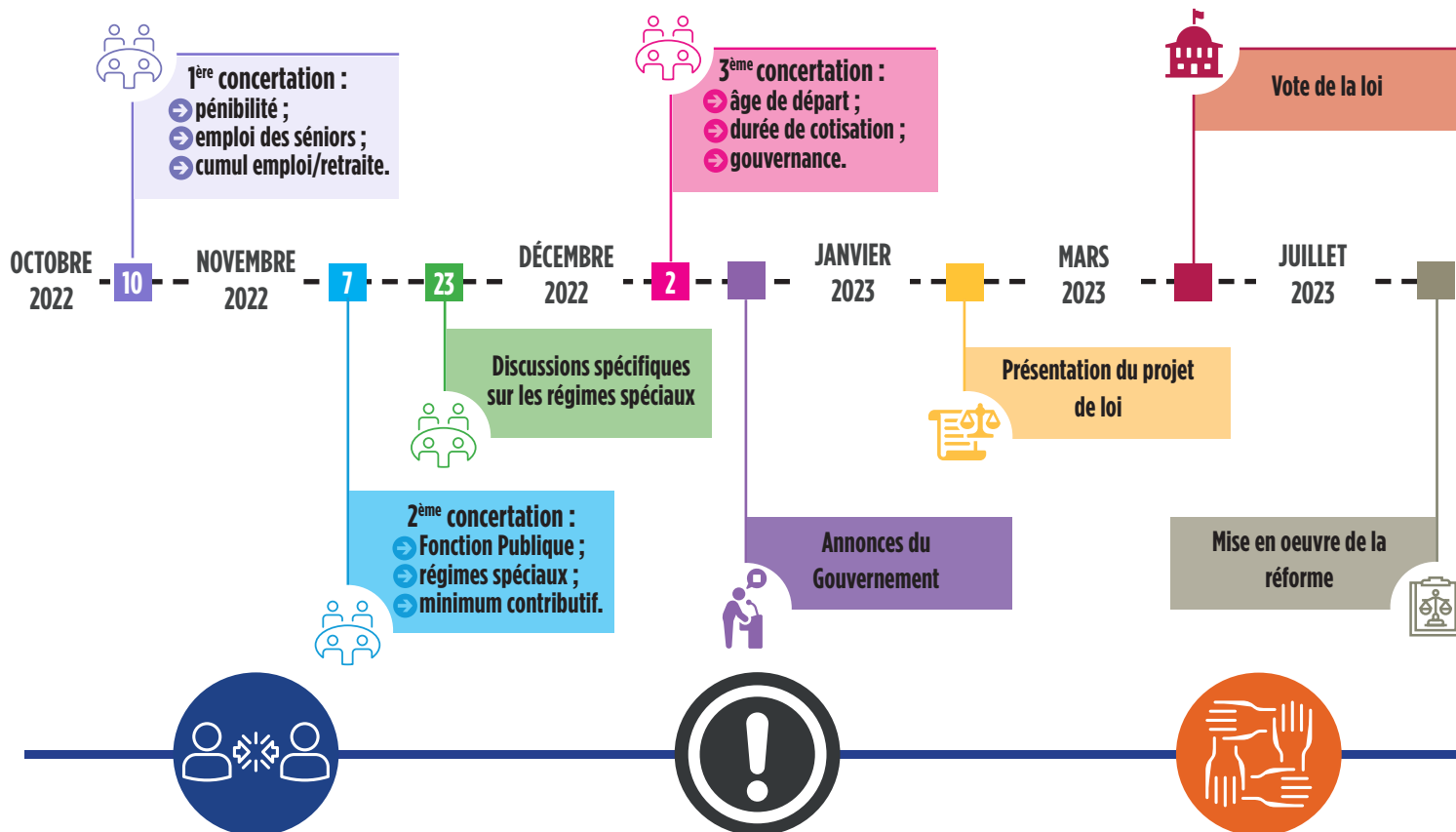
FGAAC-CFDT Officiel

© FGAAC-CFDT décembre 2022  
Crédits photo Adobe Stock  
Ne pas jeter sur la voie publique



# LA FGAAC-CFDT EST FERMEMENT OPPOSÉE À UNE MESURE D'ÂGE, ET ALERTE SUR LES RISQUES DE TROMPE L'OEIL D'UNE CLAUSE DU GRAND PÈRE !

## FOCUS SUR LE CALENDRIER ANNONCÉ PAR LE GOUVERNEMENT :



### LA FGAAC-CFDT EST FERMEMENT OPPOSÉE À UNE MESURE D'ÂGE :

➔ Le Gouvernement ressort les mêmes vieilles recettes d'une mesure d'âge : recul de l'AOD (âge d'ouverture des droits) et/ou augmentation du nombre de trimestres de cotisations !

➔ Il a ainsi très largement communiqué sur sa volonté d'instaurer un report progressif de l'AOD de 4 mois par an, à partir de 2023, afin d'aboutir à un âge de départ à 65 ans en 2031, soit un recul de 3 ans de l'AOD !

➔ Autre scénario évoqué, celui d'un report de l'AOD à 64 ans et d'une accélération de la mise en oeuvre de la réforme Touraine de 2014, qui prévoit le passage à 172 trimestres de cotisations entre 2020 et 2035 !

### UNE CLAUSE DU GRAND-PÈRE QUI PEUT ÊTRE TROMPEUSE :

➔ Le Gouvernement a également communiqué sur la mise en place d'une clause du grand-père pour le régime spécial SNCF, du fait de sa fermeture, avec l'arrêt des recrutements au Statut !

➔ Si une clause du grand-père permettrait de garantir les spécificités du régime spécial, une mesure d'âge en lien avec le recul de l'AOD s'appliquerait pour autant directement aux statutaires, dès lors qu'elle concerne la Fonction Publique sur laquelle le régime spécial est indexé !

➔ Cette mesure injuste impacterait de surcroît directement les agents contractuels qui relèvent du régime général !

### LA CFDT FAIT FRONT ET JOUE LA CARTE DE L'UNITÉ :

➔ La CFDT s'est engagée avec détermination dans ces concertations, mais en exprimant de manière très claire, son opposition à une mesure d'âge, qui impacterait les salariés du public et du privé ainsi que les principaux régimes spéciaux !

➔ Pour réussir à faire bouger les lignes, la CFDT joue la carte de l'unité ! Avec 12 autres organisations syndicales, elles ont fait connaître leur position commune dès le mois d'octobre 2022 !

En savoir



RETROUVEZ LE COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DU 4 OCTOBRE



RETROUVEZ LE COMMUNIQUÉ FGTE CFDT DU 22 NOVEMBRE